Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction Régionale de Fès Meknès
Ordonnancement Fès –Garantie

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
المديرية الجهوية فاس - مكناس
الامرية بالصرف فاس الضمانة

FES, le 03-09-2025

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES DE PRIX
N° 21/2025

L'Ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects de Fès –Garantie, porte à la connaissance des professionnels de la bijouterie agrées et enregistrés (commerçants et fabricants), que son service recevra, par appel d'offre de prix, jusqu'au **22/09/2025 à 16H30** , date limite de réception des plis, les offres de prix relatives à l'achat des barres en or et d'articles de bijouterie en métaux précieux (voir ANNEXE 1).

L'ouverture des plis aura lieu le 29/09/2025 à partir de 10H00, par une commission désignée à cet effet au siège de la Direction Préfectorale de Fès.

Les lots exposés à la vente peuvent être visités chaque jour pendant les heures légales du travail, du **08/09/2025** au **16/09/2025** à l'ordonnancement Fès Garantie,

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

- Les compétiteurs doivent justifier de leur exercice de la profession de bijoutiers fabricants et /ou commerçants et être agrées en tant que tels ;
- Les offres sont faites sous pli fermés.
- Les offres doivent comprendre deux plis fermés distincts :
- Le premier pli comportant la caution ou le document en tenant lieu, du modèle joint en « annexe 2 », **avec une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus) ;** photocopie certifiée conforme à l'original de **l'attestation d'enregistrement au bureau douanier de la garantie dont il dépend le compétiteur ;** copie de la carte d'identité nationale ou autre pièce officielle, ou copie certifiée conforme à l'originale du RC pour les personnes morales, avec photocopie certifiée conforme à l'originale de la carte nationale d'identité du gérant, avec référence à l'appel d'offres ouvert et au lot concerné (la mention « cautionnement », doit être transcrite sur le dos du pli).
- Le second pli contenant la soumission-engagement irrévocable d'achat, « annexe 3 »et le document offre de prix « annexe 4 » ainsi une copie de la déclaration de profession délivrée par la douane avec les mêmes références que dessus et la mention « soumission engagement ».
- Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit :
  - Envoyées par courrier postal à **Madame l'ordonnateur des douanes à Fès – Garantie,** sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offre avec mention « **à n'ouvrir qu'en commission ».**
  - Ou déposées directement contre décharge au bureau **de Madame l'ordonnateur des douanes à Fès –Garantie.**

- Les ouvrages en Or et en argent à titre bas ne peuvent être cédés que pour la casse.
- Les droits et taxes de poinçonnage sont à la charge de l'acquéreur.
- L'acquéreur des barres en Or doit s'engager selon la réglementation en vigueur en cas de cession.
- Le cautionnement des lots est fixé dans le tableau ci–dessous.
- Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes ;
- Les offres ne comportant pas une copie de RC ou de Bureau de Garantie, prouvant l'exercice de l'activité du bijoutier seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes ;
- La date ultime de réception des offres est fixée au **22/09/2025 à 16H30**, délai de rigueur. Le cachet de la poste faisant foi.
- L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur le **29/09/2025** à partir de 10H00, au siège de la Direction Préfectorale de Fès.
- Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et le lot concerné sera adjugé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'administration
- Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date et heure qu'elle aura fixé pour une enchère restreinte à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints, et la vente finale sera consentie au soumissionnaire le plus offrant retenu par l'administration ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Le lot payé doit être enlevé immédiatement.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires.
- Les soumissionnaires peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes du **08/09/2025 au 16/09/2025** à l'ordonnancement Fès Garantie.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retirement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit « 8 » jours à compter de la date de l'adjudication.
- Tous les documents délivrés par le service concernant les lots adjugés seront établis au nom de l'acquéreur ;
- **Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO- 313/2019 délivrée suite à la décision n° 212023 du 17/03/2023.**

- **Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint.**
  Pour plus de détails sur cette vente, consulter le portail de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à l'adresse ci-après :

http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes -sur-appel-offres-prix

L'Ordonnateur des Douanes et II
FES –GARANTIE

ANNEXE 1

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025202	Barres en or	3162	998	387 029,00

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025203	Barres en or	3517	998	430 481,00

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025204	Barres en or	3033	998	371 240,00

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025205	Barres en or	3042	998	372 341,00

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025206	Barres en or	3340.5	998	408 878,00

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025207	Barres en or	2191	998	268 179,00

Réf Lot GMSAD	Désignation	Poids (Gr)	Titre	Caution en DH
5002025208	Barres en or	2974	998	364 018,00
5002025209	Articles en or sertis	782.5	750	65 925,00
5002025210	Articles en or	6	750	540,00
5002025211	Articles en argent	260	800	219,00
5002025212	Articles en argent	288	800	242,00
5002025213	Articles en argent	172	800	145,00
5002025214	Articles en argent	735	800	618,00
5002025215	Articles en argent	956	800	804,00
5002025216	Métaux communs	2561.5	-	36,00

OR
2974g
120
A.O
788,5g
120

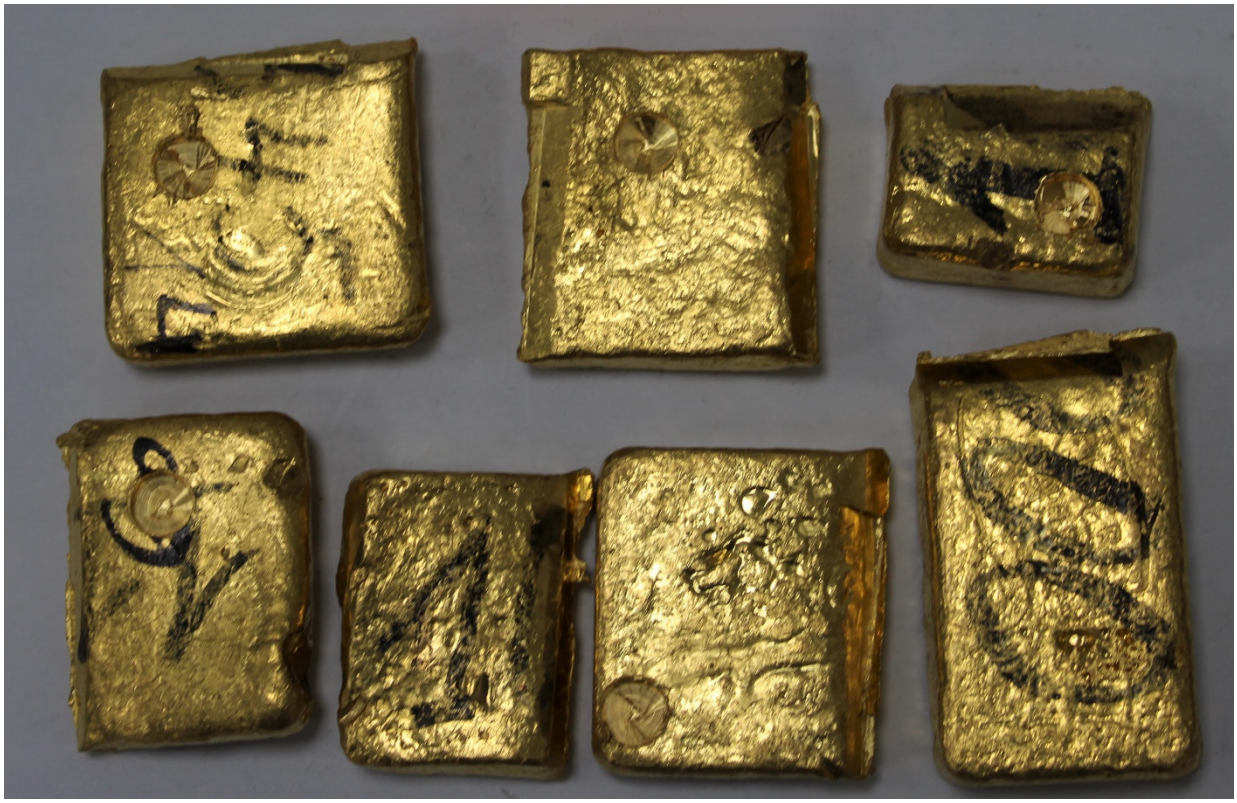

Khalil

Note n° D126/2023/ADII/AC/100

"La gestion des données relatives aux acquéreurs des marchandises saisies ou abandonnées en douane"

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019 DELIVREE SUITE
A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023
(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

CNIE :

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane. En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.

Fait à …….... le ……...

Signature de la
personne concernée
(Précédée de la
mention « Lu et
Approuvé »)

(Papier Entête Banque)

BANQUE : _____

CAUTION N° :

Nous soussignés Banque

Dont le siège social est à _____ Représentée par Messieurs _____ respectivement (qualité) _____

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire en faveur de _____ pour le montant du cautionnement provisoire concernant l'appel d'offre n° _____ du _____ pour l'achat du lot _____ auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects au bureau de _____

Le présent cautionnement s'élève à la somme de _____ DH dont le montant sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas de non respect par le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a souscrit.

En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur présentation d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects accompagnée de la présente attestation de caution.

Fait à _____ Le _____

(Papier Entête Soumissionnaire)

Soumission engagement irrévocable d'achat

Je soussigné : _____

Demeurant

à _____

Titulaire de la pièce d'identité n° _____

Délivrée à _____ le _____ agissant : (1) _____

M'engage par la présente à :

- Acquérir auprès de l'ordonnateur liquidateur des douanes à _____, si mon offre est retenue à la suite de l'appel d'offres n° _____ du _____, la marchandise composant le lot n° _____ objet dudit appel d'offres ;
- Accepter de participer, aux lieu et date fixés par l'Administration, aux enchères restreintes dans le cas où la même offre que la mienne est proposée par d'autres soumissionnaires ;
- Verser une fois mon offre retenue, le montant y correspondant en espèces ou par chèque certifié au Receveur des douanes à _____ dans les deux jours ouvrables qui suivent la notification de la lettre du service des douanes ;
- Prendre possession à mes frais de la marchandise objet du lot susvisé dans le jour non chômé qui suit le règlement de l'achat. A défaut d'exécution, et nonobstant les frais de magasinage retenus à ma charge, l'Administration peut disposer librement, à son profit, de la marchandise objet du lot en question ;
- Accepter la marchandise susvisée en l'état où elle se trouve au moment de son enlèvement par mes soins sans garantie aucune de la part de l'Administration et sans qu'aucune réclamation puisse être admise pour quelque cause que ce soit ;
- Renoncer au profit de l'Administration des Douanes, en cas de non respect des dispositions qui précèdent au montant de : _____ Objet de la caution provisoire n° _____ Consentie en ma faveur par : _____ sans aucun recours de ma part pour quelque cause que ce soit ;
- Accepter de tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de mon entreprise le cas échéant et accepter les contrôles douaniers ultérieurs effectués par les services douaniers ;
- Accepter que les marchandises non enlevées dans le délai susvisé demeurent à mes risques : leurs détériorations, altérations ou déperditions ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Fait de bonne foi à _____ Le _____

Signature légalisée.

(Papier Entête Soumissionnaire)

OFFRE DE PRIX

Je _____ soussigné _____

Demeurant _____ _____ à _____

Carte Nationale d' Identité n° _____ du _____ délivrée à _____

Offre la somme de _____ (en chiffres et en lettres) DH pour l'achat du lot n°_____ objet de l'avis de vente par appel d'offres ouvert n°_____ concernant

(_____ description de la marchandise).

Fait à _____ le _____

Signature